

# LES CHIFFRES DE L'ÉGALITÉ VAUD 2007



### **Introduction**

L'égalité dans les faits, une exigence légale ..... 3

1. Orientation scolaire et formation..... 4

2. Activité professionnelle ..... 10

3. Famille et enfants..... 16

4. Travail non rémunéré..... 19

5. Chômage et pauvreté..... 21

6. Fonction publique cantonale..... 22

7. Violence dans la rue et dans la famille ..... 24

8. Représentation politique ..... 25

### **Conclusion**

L'égalité encore à venir..... 27

## L'égalité dans les faits, une exigence légale

Depuis 1981, le principe de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est ancré dans la Constitution fédérale ; il a été confirmé en 2003 par la nouvelle Constitution vaudoise (art. 10) :

*« La femme et l'homme sont égaux en droit. La loi pourvoit à l'égalité de droit et de fait, en particulier dans les domaines de la famille, de la formation et du travail.*

*La femme et l'homme ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. »*

Une véritable égalité des sexes signifie notamment que :

- tout être humain doit être libre de développer ses propres aptitudes et de procéder à des choix, indépendamment des restrictions imposées par les rôles traditionnels réservés aux femmes et aux hommes ;
- les divers comportements, aspirations et besoins des femmes et des hommes doivent être considérés, appréciés et encouragés de façon identique.

Pour réaliser cette égalité dans les faits, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes du canton de Vaud met l'accent sur trois domaines fondamentaux : l'emploi, la formation, la violence conjugale. Par ailleurs, il lui incombe de veiller à ce que l'Administration cantonale vaudoise soit exemplaire en matière d'égalité professionnelle et qu'elle soit un moteur de l'égalité. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a adopté, fin 2004, un Plan pour l'égalité, dont les objectifs sont, d'une part, l'amélioration de la conciliation entre les activités professionnelles et les activités familiales pour les femmes comme pour les hommes et, d'autre part, l'augmentation de la proportion de femmes dans les secteurs et aux niveaux hiérarchiques où elles sont encore sous-représentées.

La connaissance des principaux chiffres de l'égalité doit permettre une prise de conscience, préalable nécessaire à l'action et au changement requis par nos Constitutions.

Pour faciliter une vue d'ensemble, le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes et le Service cantonal de recherche et d'information statistiques ont voulu réunir dans un document synthétique, de consultation aisée, l'essentiel des données concernant le canton de Vaud, telles qu'elles nous apparaissent début 2007.

**Jacqueline Maurer-Mayor**, conseillère d'Etat

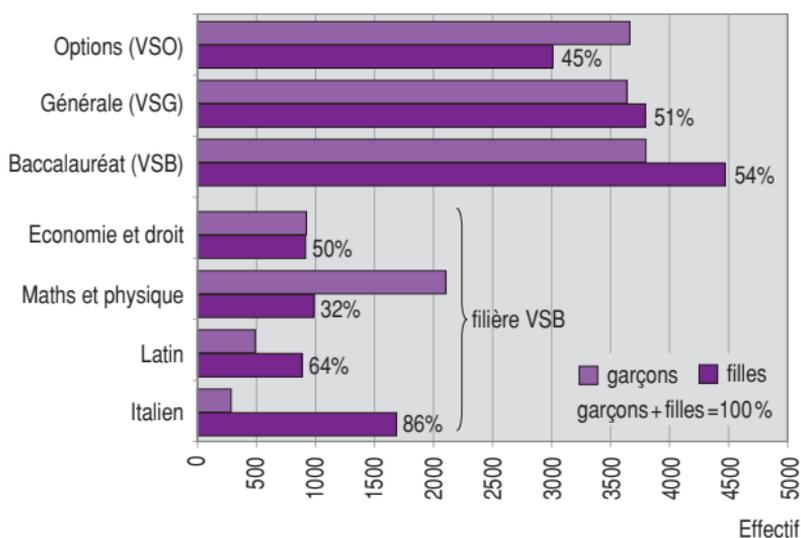
## 1. Orientation scolaire et formation

La formation est un des facteurs clés de l'égalité entre les femmes et les hommes. Un bon niveau de qualification dans un secteur porteur constitue un atout précieux pour décrocher un emploi, s'y maintenir et y progresser ; de plus, il facilite la réinsertion dans le marché du travail en cas d'interruption d'activité. Il est donc important, dans une perspective d'égalité, de favoriser l'accès aux formations supérieures de la même manière pour les deux sexes et, à tous les niveaux, d'encourager la mixité dans les différentes filières.

### 12-16 ans : moins de garçons en voie baccalauréat

Au regard de l'orientation effectuée dans le canton de Vaud à l'issue de la 6<sup>ème</sup> année scolaire, les filles semblent être promises à un bel avenir professionnel. En effet, elles se trouvent en majorité (54%) dans la voie secondaire baccalauréat (VSB). Cette situation témoigne d'un investissement scolaire nettement plus marqué chez les filles que chez les garçons, plus nombreux (55%) dans la voie secondaire à option (VSO), ouvrant sur des formations plus courtes.

Elèves de la scolarité publique obligatoire selon le type de voie secondaire, Vaud, 2005-2006



Cette réussite scolaire n'amène toutefois pas les filles à choisir l'option VSB considérée par notre société actuelle comme la plus prestigieuse, à savoir l'option VSB *mathématiques-physique*. En effet, elles y sont nettement moins présentes que les garçons : 32% contre 68%. Elles se trouvent davantage en *italien* (86%) et en *latin* (64%).

### **Après la scolarité obligatoire : davantage de filles continuent les études**

A l'issue de la scolarité obligatoire, 45% des jeunes poursuivent des études (école de maturité, de diplôme, classe de raccordement), les filles constituant la majorité de l'effectif, soit 58%.

La deuxième filière retenue est la formation professionnelle (28%); les garçons y sont largement plus nombreux que les filles : 68% contre 32%.

Quant aux filières de transition et de préapprentissage, elles accueillent 18% des jeunes, dont plus de la moitié sont des filles (53%).

Enfin, pour 6% des jeunes, on observe une orientation soit vers des cours préparatoires, soit vers un séjour linguistique; parmi ces jeunes, 59% sont des filles.

Les derniers 3% restants, dont 40% sont des filles, n'indiquent pas d'orientation ou sont en solution d'attente.

### **16-19 ans : physique pour les garçons, psychologie pour les filles à l'école de maturité**

En 2005, 6'300 étudiant·e·s fréquentent les écoles de maturité vaudoises. Concernant les options choisies, le clivage entre les sexes s'accroît par rapport au secondaire obligatoire. Ainsi, l'option *mathématiques-physique* ne compte plus que 17% de filles. Les garçons sont sous-représentés en *philosophie-psychologie* (26%), en *espagnol* (23%) et en *italien* (10%).

En *biologie-chimie* comme en *économie-droit*, la répartition est toutefois proche de l'équilibre, avec respectivement 53% et 45% de filles.

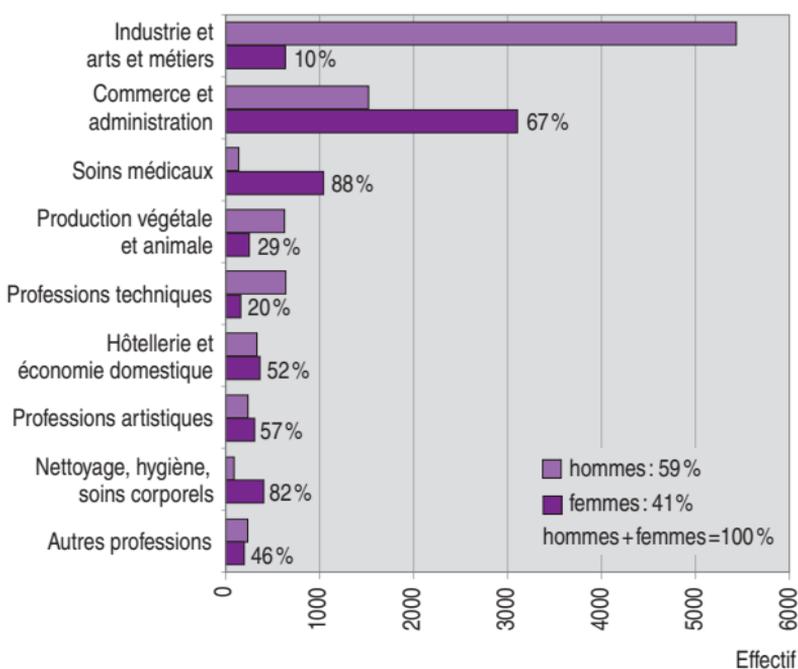
Pour la filière « diplôme », qui compte quelque 2'400 étudiant·e·s, on recense 63% de filles, principalement dans l'option *socio-pédagogique* (79%), ainsi que dans l'option *paramédicale* (68%).

### Des apprentissages encore fortement sexués

Dans le canton de Vaud, les voies de formation professionnelle (ou apprentissage) regroupent 15'700 personnes ; les garçons s'y trouvent majoritaires à raison de 59%.

A l'intérieur des différentes filières d'apprentissage, la ségrégation sexuelle est encore plus marquée. Si l'on prend les trois filières les plus fréquentées, on note que la filière *industrie, arts et métiers* est fortement masculine (90% de garçons), tandis que *commerce et administration* est majoritairement féminine (67%), de même que *soins médicaux* (88%).

Nombre de contrats dans une formation professionnelle (apprentissage), Vaud, 2005



### Après le gymnase, des projets très typés

En 2000, une enquête (Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle et SCRIS, 2000) révèle que les professions envisagées par les gymnasiennes et les gymnasiens de dernière année sont très différentes selon le sexe. Les jeunes femmes visent les domaines de la santé, de l'enseignement et du social. Ainsi, les professions qu'elles mettent en tête de liste sont, dans l'ordre, *infirmière* (5%), suivie par *médecin*, *psychologue* et *institutrice* (4% chacune) et *enseignante au secondaire* (3%).

Quant aux jeunes hommes, ils privilégient les carrières scientifiques : près de 12% souhaitent exercer la profession d'*ingénieur*, surtout en *microtechnique* (3%) et en *système de communication* (3%), la deuxième profession étant *médecin* (2%).

Ces aspirations divergentes se retrouvent au niveau des filières tertiaires choisies.

### **Au tertiaire : les femmes à l'UNIL, les hommes à l'EPFL**

Dans la formation de type tertiaire du canton de Vaud (Université de Lausanne, Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne et Hautes écoles spécialisées de Suisse occidentale), les femmes représentent le 44% du corps étudiant en 2005. Avec 55% de l'effectif, soit 5'800 sur un total de 10'500, elles sont majoritaires à l'Université de Lausanne (UNIL).

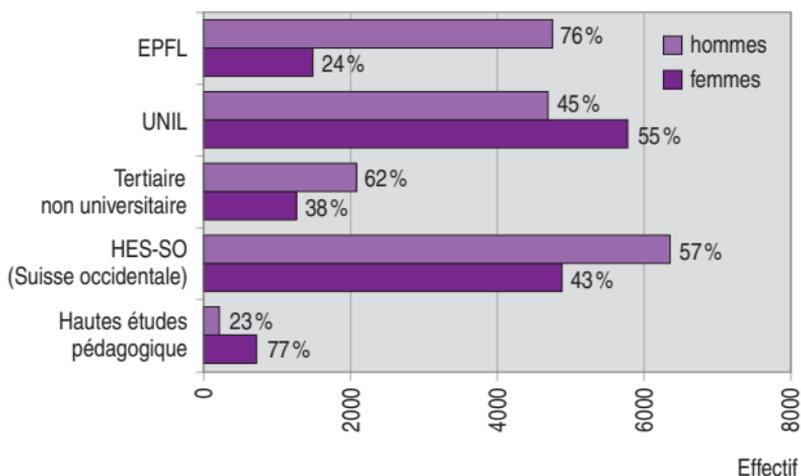
A ce niveau également, la ségrégation sexuelle est manifeste, principalement en *Lettres* et en *Sciences sociales et politiques*, où les étudiantes constituent 63% de l'effectif, un pourcentage stable depuis 1991.

Dans certains secteurs, la répartition des femmes et des hommes est plus équilibrée. C'est le cas de la *Faculté de médecine et biologie*, où les femmes représentent 55% du corps étudiant en 2005, contre 44% en 1991. Il en va de même pour la *Faculté de droit*: 58% en 2005, contre 48% en 1991. Elles restent minoritaires dans les *Hautes études commerciales* (33%), leur part n'ayant que faiblement augmenté depuis 1991 lorsqu'elle se chiffrait à 29%.

A l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL), qui compte 6'200 étudiant·e·s, la part des femmes est de 24%; bien qu'en augmentation par rapport à 1991, année où elle était de 16%, cette proportion reste largement inférieure à celle des hommes (76%). Les sections *informatique et communications* et *sciences et techniques de l'ingénieur* sont particulièrement peu fréquentées par les femmes (14%), qui sont plus présentes dans les sections *environnement naturel, architectural et construit* (36%) et *sciences de la vie* (41%).

Quant aux autres filières tertiaires vaudoises, les effectifs de la Haute école pédagogique sont féminins à hauteur de 77%, de même que le secteur *santé et travail social* des Hautes écoles spécialisées (HES), avec respectivement 85% et 75% de femmes. Les étudiantes sont en revanche minoritaires dans les secteurs *économie et services* (41%) des HES; on peut même qualifier leur part de marginale en *technique, informatique et télécommunications* (6%).

Etudiant-e-s du niveau tertiaire selon le type d'orientation, Vaud, 2005-2006

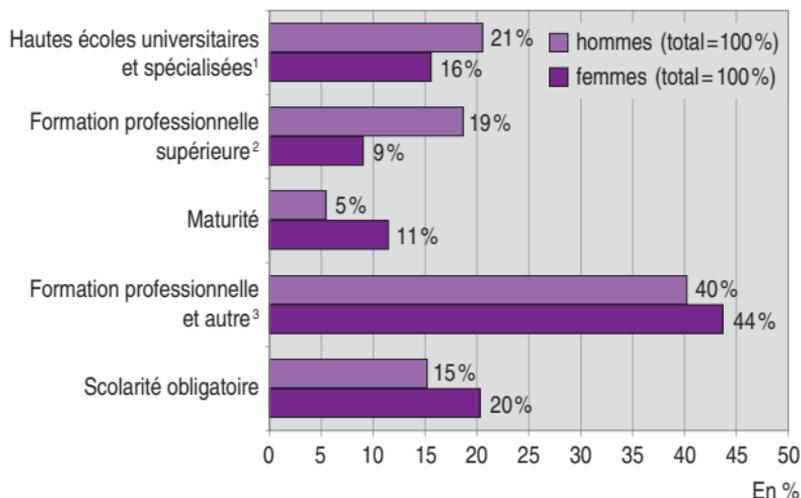


## Dans l'ensemble, plus de femmes sans formation postobligatoire

Globalement, en 2005, dans le canton de Vaud, la proportion de femmes n'ayant pas poursuivi leurs études au-delà de la scolarité obligatoire est toujours plus élevée que chez les hommes : 20% contre 15%.

Au niveau tertiaire (université, hautes écoles), on observe le même décalage : 21% d'hommes atteignent ce niveau, tandis que 16% des femmes sont dans ce cas.

Niveau de formation achevée de la population résidente (25-64 ans), Vaud, 2005



<sup>1</sup> Université, Ecole Polytechnique Fédérale, Haute école spécialisée (HES)

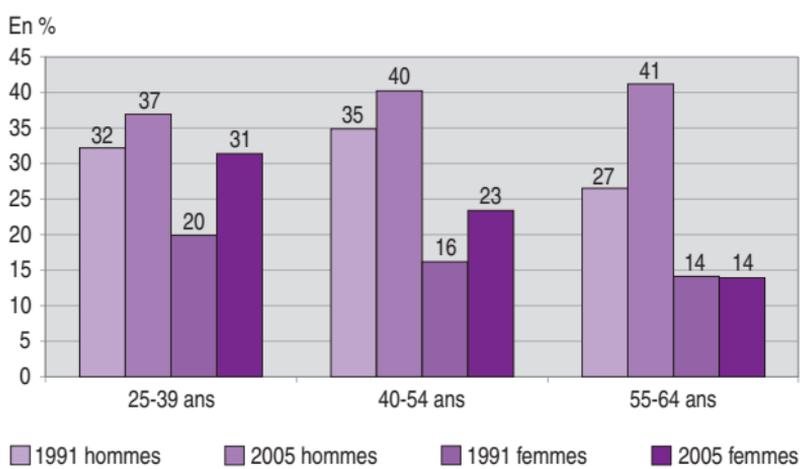
<sup>2</sup> Ecole d'ingénieur, Ecole de travail social et pédagogique, Ecole des métiers (ETML), Institut pédagogique, etc.

<sup>3</sup> Apprentissage, école de culture générale

L'amélioration du niveau global de formation des femmes est toutefois notable, puisque la proportion des diplômées de niveau tertiaire est passée de 6% en 1991 à 16% en 2005 dans le canton de Vaud.

Récente, cette évolution touche donc essentiellement la classe d'âge 25-39 ans, où la part d'universitaires, qui se chiffrait à 20% en 1991, est passée à 31% en 2005, soit un niveau qui se rapproche de celui des hommes (37%). Pour les personnes plus âgées, la différence entre les deux sexes reste très importante – plus de 20 points – et témoigne du chemin parcouru.

Part de la population ayant achevé une formation tertiaire selon le groupe d'âge, Vaud, 1991 et 2005



## Au final, des orientations encore conservatrices

On constate que la bonne réussite des filles à l'école obligatoire ne s'accompagne pas nécessairement de choix de formation novateurs, en rupture avec la tradition.

Au niveau académique, les filles se retrouvent massivement dans les secteurs à dimension littéraire ou psychologique, qui offrent des débouchés plus restreints et moins rémunérateurs que les formations de type scientifique ou économique.

Dans la formation professionnelle, les filles s'orientent davantage vers la vente ou les services personnels, secteurs là aussi moins prometteurs sur le plan pécuniaire que les filières techniques. De même, les garçons continuent de se cantonner dans les secteurs traditionnellement masculins et font l'impasse sur les domaines du paramédical et des soins personnels, par exemple.

### 2. Activité professionnelle

Une participation accrue des femmes au marché du travail est non seulement, dans une perspective d'égalité, un objectif en soi, mais elle permet d'apporter des solutions aux problèmes liés au vieillissement de la population, comme la pénurie de main-d'œuvre ou le financement de l'assurance vieillesse et de la prévoyance professionnelle.

Durant ces vingt dernières années, les femmes ont fortement augmenté leur représentation sur le marché de l'emploi, évolution qui s'est produite de pair avec la tertiarisation de l'économie.

#### **Les femmes, moteur de la croissance dans la population active depuis 15 ans**

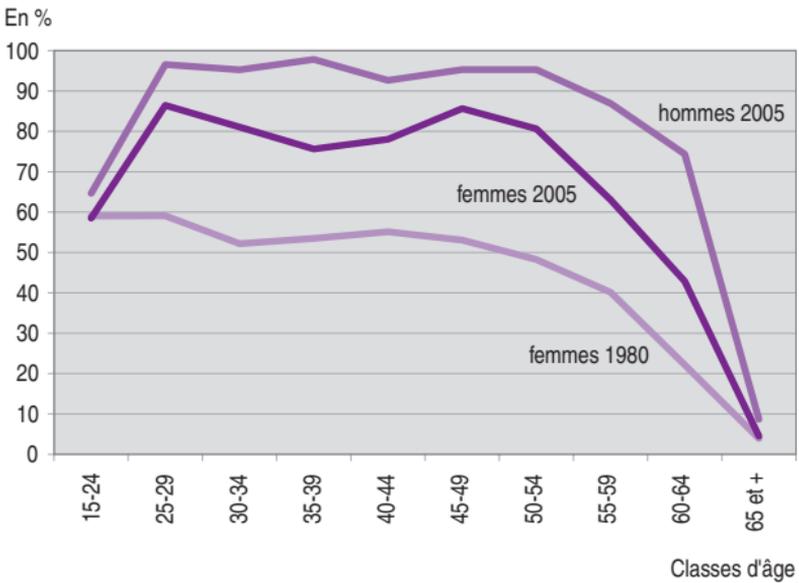
En 2005, dans le canton de Vaud, les femmes sont 161'000 à exercer une activité rémunérée ou à être à la recherche d'un emploi, soit 46% de la population active, un niveau proche de la parité, alors qu'en 1930, leur proportion ne représentait que 29%. Entre 1991 et 2005, la population active vaudoise a crû de 12%, soit 37'600 personnes, les femmes contribuant pour plus de deux tiers (71%) à cette croissance, alors qu'entre 1930 et 1990 elles en avaient assuré le 56%.

#### **Activité en hausse surtout pour les femmes de 40 à 50 ans**

En 2005, dans le canton de Vaud, la proportion de personnes âgées de 15 à 64 ans et actives professionnellement s'élève à 72% pour les femmes et à 88% pour les hommes. Alors que, depuis vingt-cinq ans, ce taux n'a pas beaucoup varié chez les hommes, il a considérablement augmenté pour les femmes, puisqu'en 1980, il se situait à 51%. On note une forte hausse parmi les femmes de 40 à 50 ans, signifiant qu'en 2005, en regard de 1980, une part plus importante de mères de famille reprennent ou souhaitent reprendre une activité professionnelle après une période d'interruption consacrée à l'éducation des enfants.

On remarque encore que les écarts d'activité professionnelle entre les femmes et les hommes sont plus marqués pour les personnes de 30 à 40 ans, période où l'investissement familial est particulièrement soutenu, ainsi que dès 50 ans, signe d'un retrait, volontaire ou non, plus précoce des femmes du marché du travail.

### Proportion de personnes actives pour les hommes et les femmes par classe d'âge, Vaud



### Potentiel de personnes actives supplémentaires : 34'000 en 2005

En 2005, dans le canton de Vaud, l'écart entre les femmes et les hommes concernant les proportions de personnes actives professionnellement, soit 16 points, est similaire à celui enregistré en Suisse. Si on appliquait le différentiel de taux constaté en Suède (4 points au lieu de 16), le canton de Vaud pourrait compter 26'000 personnes actives supplémentaires et même 34'000, si les femmes travaillaient au même taux d'activité que les hommes, soit un potentiel d'accroissement de la population active vaudoise de 9%.

### Un temps partiel féminin pas toujours volontaire

Pour les femmes avec enfants, le travail à temps partiel est souvent l'unique possibilité d'exercer une activité rémunérée, en particulier lorsqu'elles assument seules les tâches familiales. Ce type d'emploi a connu un fort développement : alors que, en 1991, 43% des actives occupaient un tel poste, elles sont en 2005 une majorité (54%), la proportion atteignant 72% chez les mères de famille. Par contre, les emplois à temps partiel sont rarement exercés par les hommes; une petite minorité (10%) est concernée en 2005.

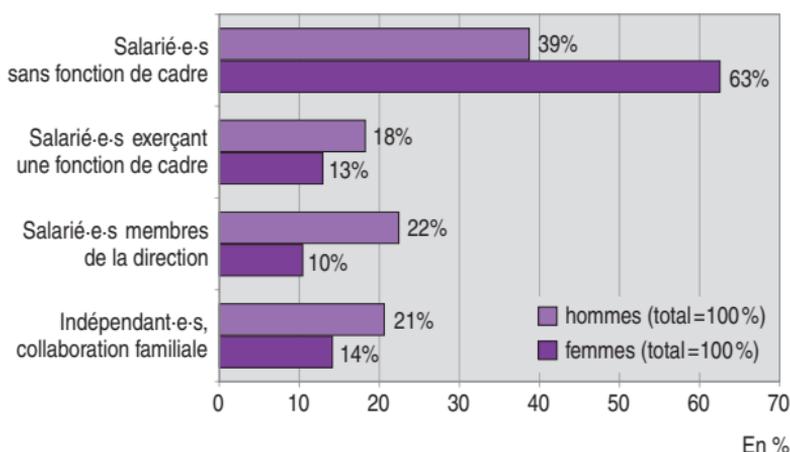
La réduction de l'horaire de travail - et de salaire - ne correspond toutefois pas toujours à une volonté des personnes travaillant à temps partiel. Les femmes en sous-emploi, c'est-à-dire les employées à temps partiel qui se déclarent insatisfaites de leur temps de travail, jugé trop faible, et qui sont

disponibles rapidement pour augmenter leur taux d'activité, sont ainsi près de 15'500 dans le canton de Vaud, soit 20% des femmes occupant un emploi à horaire réduit.

### Moins de cadres chez les femmes

Sur le plan de la hiérarchie professionnelle, l'égalité entre les sexes est loin d'être réalisée. La plupart des femmes exercent leur activité lucrative sans être au bénéfice de responsabilités de cadre (63%), alors que chez les hommes, seuls 39% se déclarent dans ce cas dans le canton de Vaud. Les hommes sont aussi plus nombreux (22%) à faire partie de la direction que les femmes (10%).

Personnes salariées selon la catégorie socio-professionnelle et le genre, Vaud, 2005



Du point de vue des branches d'activité, les secteurs à majorité féminine sont *la santé et le social* (71%), *l'enseignement* (63%) et *les services aux ménages privés* (60%). Il est à souligner que, même dans ces secteurs d'activités dits féminins, la part des femmes occupant des rangs hiérarchiques supérieurs n'est pas plus élevée que dans les autres secteurs : ainsi, en *santé et social*, seules 11% des femmes sont membres de la direction, contre 35% pour les hommes.

### Des différences salariales frappantes

Dans le canton de Vaud, les analyses menées sur les salaires dans l'économie privée en 2002 et en 2004 mettent en lumière des écarts de rémunération importants.

Le salaire mensuel (brut médian, équivalent temps plein) des femmes s'inscrit, en 2004, à 4800 francs pour l'éco-

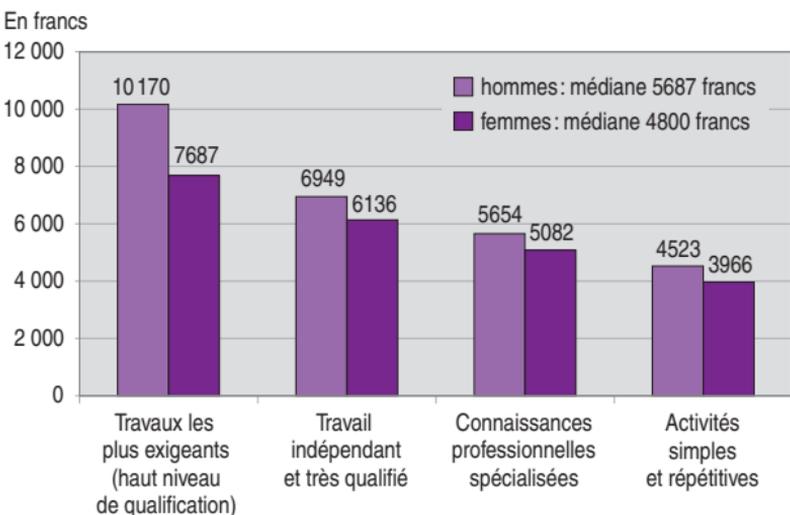
nomie privée vaudoise, soit un montant en retrait de quelque 900 francs mensuels (15.6%) par rapport à celui des hommes (5687 francs). Au niveau suisse, cet écart se chiffre à 20%.

Les différences salariales entre les femmes et les hommes sont très variables selon les branches économiques. Elles vont ainsi de quelque 400 francs (10%) par mois, dans l'*hôtellerie et restauration*, à 2700 francs (33%), dans les *activités financières et assurances*.

Le niveau des salaires dépend, à des degrés plus ou moins marqués selon le sexe, de variables telles que la formation, les exigences du poste et la position professionnelle. En outre, certaines particularités des parcours féminins, comme les interruptions de travail pour des motifs familiaux, influent sur les années de service et donc l'expérience professionnelle, ce qui se répercute en particulier par des différences salariales entre sexes. Cela étant, au niveau suisse, 60% environ du différentiel de salaire repose sur une attitude discriminatoire, selon une étude de Fluckiger et Ramirez (*Vers l'égalité des salaires*, 2000, Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes et Office fédéral de la statistique).

Il est à noter que plus les exigences requises pour occuper un poste sont élevées, plus les différences salariales s'accroissent entre les femmes et les hommes, les écarts médians entre les deux sexes allant de 10%, pour les tâches simples et répétitives, à 24%, s'agissant des tâches les plus compliquées et les plus exigeantes intellectuellement.

Salaires mensuels selon les qualifications requises pour le poste dans le secteur privé, Vaud, 2004



En prenant pour seul critère la formation, les femmes gagnent, dans le privé, entre 13% (détentrices d'un certificat fédéral de capacité) et 26% (détentrices d'un titre universitaire) de moins que leurs collègues masculins.

Concernant la position professionnelle, les femmes, qu'elles soient cadres supérieures ou moyennes, touchent un salaire médian de 22% inférieur à celui des hommes ; parmi les salarié-e-s sans fonction d'encadrement, cet écart se réduit à 13%.

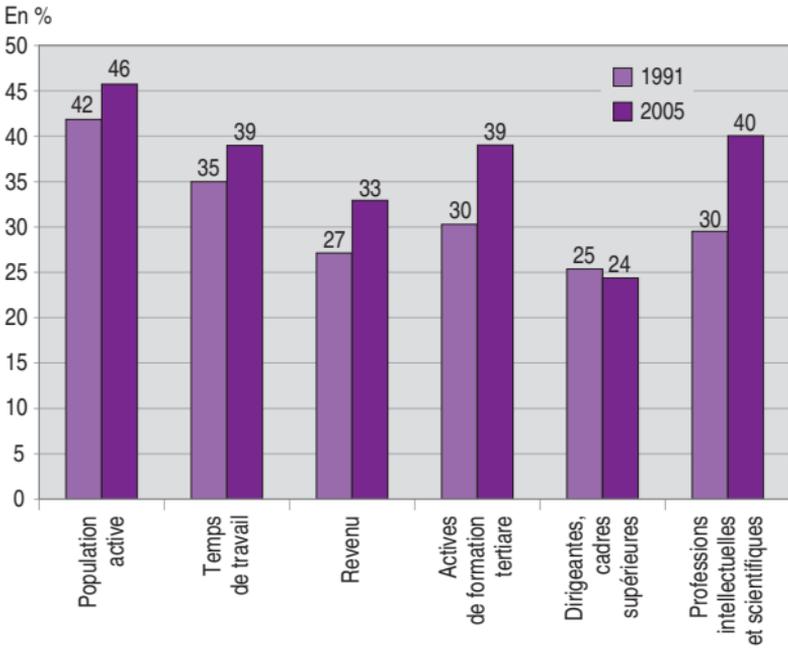
Dans certains domaines d'activités typiquement féminins comme les soins corporels et le nettoyage, qui comportent plus de 83% de femmes, les salariées ont un salaire (brut médian standardisé) inférieur à 4000 francs. Quelques exceptions sont à relever : les activités médico-sociales, majoritairement féminines (84%), enregistrent, pour les femmes, une rémunération médiane supérieure à 5000 francs.

### **Marché du travail 1991-2005 : des progrès mais toujours des inégalités**

En 1991, avec 42% de la population active et 35% du temps de travail réalisé, les femmes n'ont obtenu que 27% de la masse salariale dans le canton de Vaud. Depuis, les indicateurs montrent un progrès dans quelques domaines. Alors qu'en 1991, parmi la population active de formation tertiaire, on comptait 30% de femmes, la part féminine a passé à 39%. Au niveau des professions qualifiées, c'est surtout pour les professions intellectuelles et scientifiques que la progression a été la plus spectaculaire : de 30%, la part des femmes est passée à 40% en 2005.

En revanche, par rapport à 1991, du point de vue du revenu, on notera que les femmes ont certes amélioré de plusieurs points leur rémunération, mais la proportion de revenu qui leur est accordée en 2005, soit 33%, se montre toujours inférieure à leur part de temps de travail, qui est de 39%. Par ailleurs, en quinze ans, aucun progrès n'a été accompli dans l'accession des femmes aux postes dirigeants : depuis 1991, le pourcentage de femmes parmi les cadres ou les membres de direction stagne à 25%.

### Situation professionnelle des femmes (25-55 ans), Vaud, 1991 et 2005



On constate que la plus grande présence des femmes sur le marché du travail n'a toutefois pas été accompagnée des mêmes avancées sur les plans managérial ou salarial. En outre, le travail à temps partiel, qui s'est considérablement développé dans l'emploi féminin, a certes rendu possible l'intégration des femmes à la vie professionnelle en leur permettant une relative conciliation avec la vie familiale, mais il comporte des facettes très pénalisantes : un salaire réduit, des emplois généralement plus précaires, une moindre ascension professionnelle et des problèmes de couverture en assurances sociales et prévoyance professionnelle.

### 3. Famille et enfants

En 2005 dans le canton de Vaud, l'espérance de vie est de 78.4 ans pour les hommes et de 83.9 ans pour les femmes. Au cours des décennies à venir, la part des personnes âgées sera de plus en plus importante au sein de la population, du fait, notamment, d'un faible taux de fécondité.

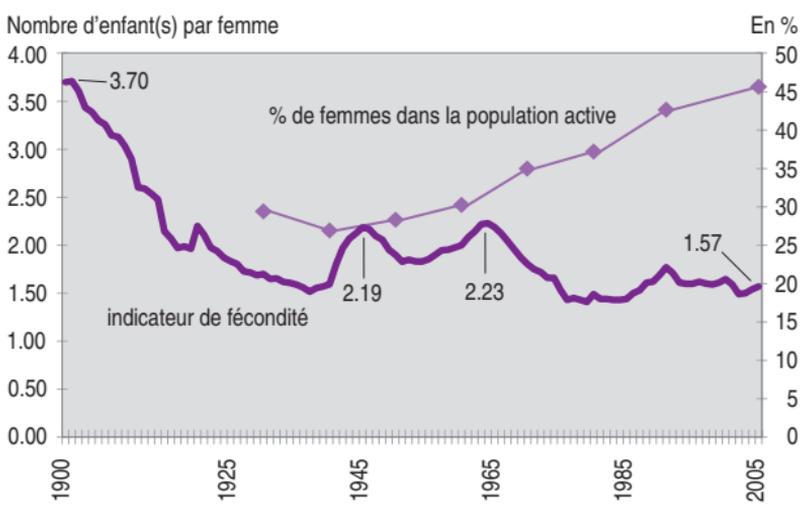
#### Indicateur de fécondité sous le seuil du renouvellement

Depuis le début du siècle dernier, le nombre moyen d'enfants par femme dans le canton de Vaud a subi d'importantes variations : de 3.7 en 1900, il est tombé à 1.4 en 1940 ; il a connu ensuite deux fois un pic à 2.2 (en 1945 et en 1965), puis a chuté à 1.4 en 1976.

Depuis 2002, il est en très légère hausse et se chiffre pour 2005 à 1.57, soit au-dessus du niveau national (1.42), mais au-dessous du niveau permettant d'assurer le renouvellement des générations (2.1). Par ailleurs, le nombre d'enfants effectif par femme est vraisemblablement inférieur à celui désiré ; ainsi l'enquête suisse sur la famille de 1994-1995 révélait que les femmes souhaitaient en moyenne 2.2 enfants.

On remarque aussi que, depuis 1976, le taux de fécondité, plutôt en stagnation, n'est plus corrélé avec la proportion de femmes dans la population active, qui croît toujours.

Indicateur conjoncturel de fécondité et part des femmes dans la population active, Vaud



#### **Diminution de la part des couples avec enfants**

Ces trente dernières années, on note que la structure des ménages privés a également subi d'importantes modifications. Alors qu'en 1970 la majorité des personnes de 20 à 64 ans vivaient dans un ménage composé d'un couple avec enfants (55%), elles ne sont plus que 45% dans ce cas en 2000. La part des personnes vivant en couple sans enfant est par contre restée stable, s'inscrivant à 28%.

#### **Davantage de femmes seules dès 40 ans**

La proportion de personnes de 20 à 64 ans vivant seules dans leur ménage a fait un bond, passant, entre 1970 et 2000, de 11% à 21%, tant chez les hommes que chez les femmes. Chez les hommes, ce pourcentage, qui est élevé pour les jeunes, diminue fortement jusqu'à l'âge de 42 ans (17%), puis reste relativement stable jusqu'à 64 ans. Chez les femmes, ce taux est inférieur à celui des hommes jusqu'à 40 ans, âge à partir duquel, contrairement aux hommes, il augmente, passant de 11% à 31% à 64 ans.

#### **Ménages monoparentaux féminins en forte hausse**

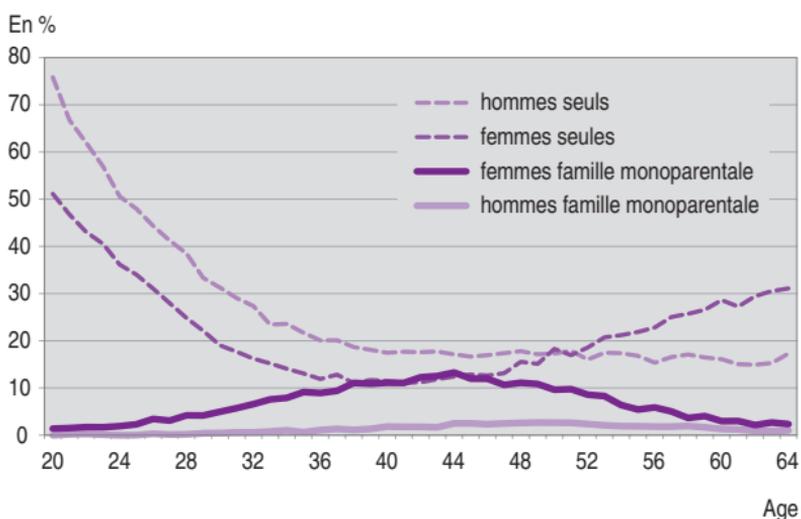
Le pourcentage de personnes élevant seules leurs enfants a fortement augmenté en trente ans ; estimé à 3% en 1970, il grimpe à 5%, en 2000, parmi les 20-64 ans. Les ménages monoparentaux représentent 17% des ménages avec enfants. Cette hausse touche presque exclusivement les femmes qui sont en charge de 85% des 16'190 familles monoparentales recensées dans le canton de Vaud en 2000. Pour les femmes de 20 à 64 ans, 7% vivent à la tête d'un ménage monoparental, contre 1% chez les hommes. Les mères vivant seules avec leurs enfants sont 86% à exercer une activité lucrative, et 58% sont employées à temps partiel.

#### **Davantage de dirigeantes chez les femmes sans enfant et vivant seules**

Le type de ménage, et le fait d'avoir ou non des enfants, semble exercer une influence sur l'accès à des postes de cadres, mais pas de la même manière pour les hommes et les femmes. En moyenne, 25% des femmes de 40 à 45 ans sont sans enfant, mais parmi celles exerçant une fonction dirigeante, ce pourcentage est supérieur et atteint 40%. Chez les hommes, c'est l'inverse que l'on observe : 31% sont sans enfant et, parmi les dirigeants, ce pourcentage est plus faible (23%).

Parmi les ménages d'une seule personne, les personnes actives exerçant une fonction dirigeante sont surreprésentées chez les femmes (25%) et sous-représentées chez les hommes (12%). La situation est inverse dans les couples avec enfants, puisque l'on y observe que 56% d'hommes, mais seulement 36% de femmes, assument une fonction dirigeante.

Personnes seules avec et sans enfant par âge et sexe, Vaud, 2000



#### Accueil de jour de la petite enfance : nombre de places encore insuffisant

Entre 2000 et 2005, le nombre de places d'accueil de jour a fortement augmenté dans le canton de Vaud, passant de 2'885 à 4'622 places pour les enfants de 0 à 4 ans et de 1'133 à 2'064 pour les 5 à 12 ans. Cependant, il reste notablement insuffisant. En 2005, le nombre total de places en milieu collectif, ajouté à celui proposé en accueil familial de jour (1'465), s'élève en effet à 8'151, soit 8.5 places pour 100 enfants, alors que 15 places sont généralement nécessaires pour couvrir les besoins.

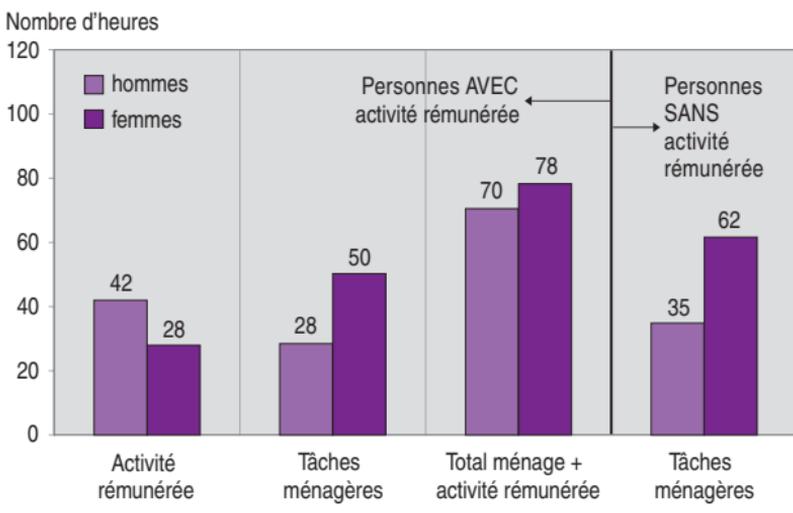
## 4. Travail non rémunéré

Nombreuses sont les activités non rémunérées (tâches ménagères ou éducatives, participation à la vie associative, soutien aux proches âgé-e-s, etc.) dont notre société ne pourrait se passer. Or, dans ce domaine aussi, l'engagement des femmes et des hommes présente des différences importantes.

### Tâches ménagères : les femmes toujours en tête

Dans le canton de Vaud, parmi les couples avec enfants, dans 73% des cas, c'est à la femme seule qu'incombe la responsabilité des activités ménagères. La proportion d'hommes assumant seuls ce rôle est marginale (3%) et stable depuis 1997, mais on note qu'une part croissante d'hommes et de femmes déclarent partager les tâches ménagères : 11% en 1997 et 23% en 2004.

Nombre moyen d'heures hebdomadaires de travail pour les personnes avec enfant(s), Vaud, 2004



Traduite en nombre d'heures hebdomadaires, la charge de travail domestique pour les personnes vivant en couple dans des ménages avec enfants est près de deux fois plus importante pour les femmes que pour les hommes (54 heures contre 29). Les femmes avec enfants exerçant une activité lucrative consacrent 50 heures par semaine aux tâches ménagères, auxquelles s'ajoutent 28 heures de travail rémunéré, ce qui porte à 78 le nombre d'heures hebdomadaires de labeur, soit un total de 8 heures de plus que les hommes.

Les mères de famille sans activité lucrative - en majorité des femmes au foyer (83%) et des chômeuses (11%) - représentent 28% des femmes avec enfants. Elles consacrent

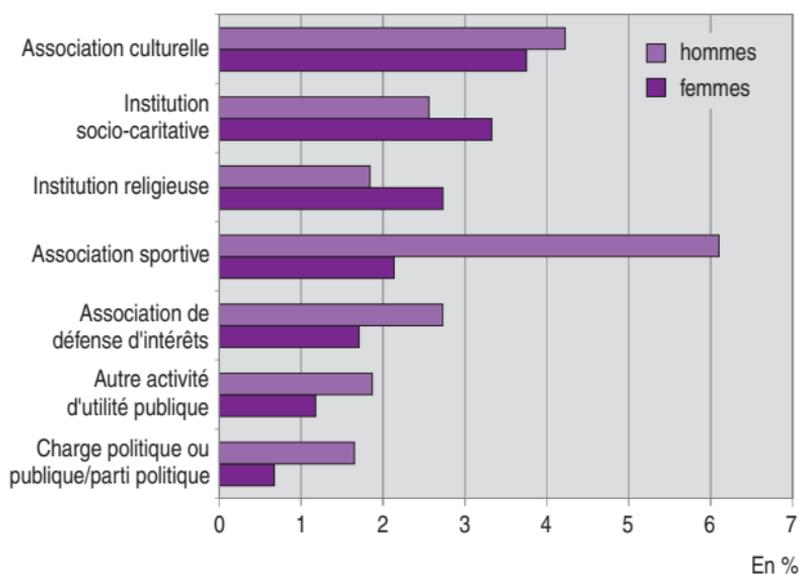
62 heures par semaine aux tâches ménagères. Quant aux 8% d'hommes avec enfants et sans travail rémunéré, ils sont pour une majorité des chômeurs (60%) et des retraités (23%), la part d'hommes au foyer étant infime. Leur temps dévolu au travail ménager représente 35 heures par semaine, soit près de deux fois moins que leurs homologues féminines.

### Aux hommes l'investissement dans les associations et aux femmes les soins aux proches

Dans le canton de Vaud, le bénévolat au sein d'associations structurées, sportives ou politiques par exemple, est plus une affaire d'hommes, qui sont 21% à le pratiquer, que de femmes (16%). Les femmes s'engagent en revanche davantage dans des institutions socio-caritatives et religieuses.

Quant au bénévolat non organisé, à savoir l'assistance à des parents âgés ou à des connaissances, cette tâche est davantage assumée par les femmes, qui sont 27% à être impliquées, que par les hommes (14%).

Travail bénévole organisé: taux de participation selon le type d'activité (population résidente 15-64 ans), Vaud, 2004



Afin que les femmes et les hommes bénéficient des mêmes chances sur le plan professionnel, il s'agit non seulement qu'il y ait des structures d'accueil pour les enfants, mais que les unes et les autres participent également aux diverses activités non rémunérées, domestiques en particulier. Cet objectif, qui permettrait aux femmes de plus s'investir professionnellement, est cependant loin d'être réalisé.

## 5. Chômage et pauvreté

La Suisse et le canton de Vaud ne sont à l'abri ni du chômage ni de la pauvreté. Toutefois, dans ce domaine aussi, l'égalité n'est pas de mise.

### Les hommes plus épargnés par le chômage

Dans le canton de Vaud, comme en Suisse et dans la plupart des pays, les femmes connaissent davantage de difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi que les hommes ; leur taux de chômage est plus élevé que le taux masculin : 6.9% contre 4.6% en 2005. Plus le taux de chômage général est élevé, plus l'écart se creuse, les femmes étant d'autant plus touchées en période de mauvaise conjoncture.

Le niveau de formation plus faible des femmes et leur prédominance dans les emplois à temps partiel expliquent en partie leur statut plus précaire sur le marché de l'emploi.

### La pauvreté se décline davantage au féminin

Au niveau suisse, en 2005, on constate que plus de 53% des mariages aboutissent à un divorce, dont les effets sur la situation financière des deux conjoint·e-s, en cas de charge familiale, sont en général négatifs. Par ailleurs, on constate que les femmes gardent plus souvent la responsabilité de la famille (85% des familles monoparentales) et que leur situation se péjore donc encore plus fortement que celle de leur conjoint.

Avec un niveau de formation plus faible, un statut plus précaire sur le marché de l'emploi, une charge de famille lourde dans les cas fréquents de monoparentalité, les femmes sont inévitablement plus menacées par la pauvreté. En 2004 dans le canton de Vaud, le taux de pauvreté parmi les ménages monoparentaux ou pour les personnes seules est estimé à 16% chez les femmes contre 6% chez les hommes.

### 6. Fonction publique cantonale

L'Administration cantonale vaudoise se doit d'appliquer strictement la loi et devrait donc faire preuve d'une égalité sans faille. C'est pourquoi le Conseil d'Etat a adopté, en 2004, un Plan pour l'égalité, dont il s'agit de mesurer les effets.

#### **Une exemplarité qui tarde**

Depuis dix ans, le personnel de l'Administration cantonale vaudoise (y compris le personnel hospitalier et enseignant) est majoritairement féminin. En 2005, c'est à raison de 55% de femmes. Toutefois des écarts significatifs entre les sexes apparaissent en termes de fonction et donc de rémunération. En effet, 72% des femmes remplissent des fonctions appartenant à la partie inférieure de l'échelle des salaires (collocation plus basse que la classe 20), contre 43% des hommes. A l'autre extrémité, les plus hautes fonctions (dès la classe 28 et hors classe) sont occupées par 18% des hommes, alors que 6% seulement des femmes y accèdent.

Bien que très lente, l'évolution de ces dernières années montre une tendance à l'augmentation du nombre de femmes (une cinquantaine par année) occupant de hautes fonctions.

#### **Ecart de salaires semblable au secteur privé**

La sous-représentation des femmes aux postes hiérarchiques supérieurs de l'administration cantonale se répercute sur le montant des salaires. Ainsi, selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), le salaire (brut médian standardisé) des employées de l'Administration cantonale vaudoise est de 15.9% inférieur à celui de leurs collègues masculins. La différence salariale entre les sexes est du même ordre que celle constatée dans le secteur privé vaudois (15.6%).

Au niveau des autres administrations cantonales, c'est dans le Jura que la différence est la plus faible : 8.6%, suivi par Genève : 9.9%. En moyenne, dans les cantons, l'écart se chiffre à 18.1% ; ce pourcentage est près de deux fois plus élevé que celui enregistré pour les employé-e-s de la Confédération : 9.9%.

**Un exemple de ségrégation verticale : le corps enseignant**

Dans le domaine de l'enseignement public, les femmes détiennent l'avantage du nombre et constituent le 63% de l'effectif pour le canton de Vaud. Elles sont cependant très inégalement réparties dans les divers degrés.

Au niveau primaire, le corps enseignant est féminin à 94%. La mixité est en revanche assurée dans le secondaire inférieur, où les deux sexes se distribuent à parts égales. Mais la proportion de femmes s'abaisse à 38% au niveau secondaire supérieur, puis chute à 16% à l'Université de Lausanne et à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne. Les hommes sont donc très présents dans les degrés supérieurs, là où les salaires sont plus importants.

Conséquence de ce déséquilibre : le salaire médian standardisé des femmes dans l'enseignement public vaudois post-obligatoire est inférieur de 14.8% à celui des hommes, soit un écart proche de celui constaté pour l'ensemble des cantons (13.6%).

### 7. Violence dans la rue et dans la famille

De façon générale, les victimes d'agression sont en majorité des femmes. Par ailleurs, c'est dans la sphère domestique que le risque d'être victime d'un homicide ou d'une tentative d'homicide est le plus élevé pour les femmes et qu'il est le plus faible pour les hommes, qui sont en revanche plus menacés dans la rue et dans les lieux publics.

#### **Les victimes d'infractions : une majorité de femmes**

Sur les 1'150 personnes victimes d'infraction ayant eu recours au Centre de consultation LAVI (Loi sur l'aide aux victimes d'infractions) du canton de Vaud en 2005, les trois quarts sont des femmes.

Les hommes constituent le 25% des victimes et consultent une fois sur deux le Centre LAVI à la suite de lésions corporelles (agressions ou bagarres).

Parmi les femmes victimes, on recense 44% de lésions corporelles et 33% d'atteintes à l'intégrité sexuelle.

Une personne sur 3.5 faisant appel aux services du Centre est une victime de violence conjugale ; parmi celles-ci se trouvent environ 10% d'hommes.

#### **Les femmes en danger dans leur foyer**

En Suisse, entre 2000 et 2004, 1067 victimes d'homicide ou de tentative d'homicide au sens du code pénal (art. 111-114 et 116) ont été enregistrées par la police, dont 40% de femmes. Parmi les personnes suspectées, on dénombre 88% d'hommes.

Dans cette même période, 142 femmes sont mortes des suites de la violence domestique, dont 15 filles de moins de 15 ans. En outre, 64 hommes ont trouvé la mort dans ce contexte, dont 15 garçons de moins de 15 ans. Les femmes victimes de violence domestique sont, le plus souvent, âgées de 35 à 39 ans.

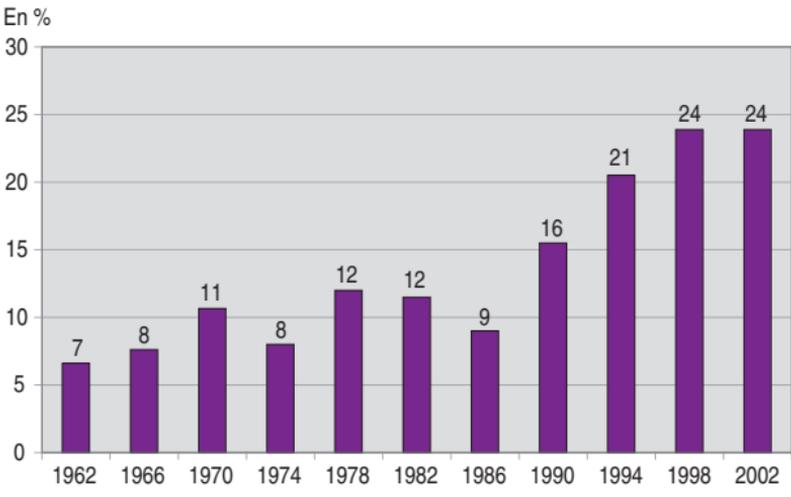
Dans le canton de Vaud, sur cette même période 2000-2004, 14 hommes et 22 femmes ont succombé à la suite d'une agression.

Pour la seule année 2004, 16 affaires d'homicide ont eu lieu sur le territoire vaudois, dont près de la moitié est à mettre en relation avec la violence domestique.

## 8. Représentation politique

Les femmes et les hommes sont encore inégalement représentés en politique, même si des progrès ont été réalisés au fil des décennies.

Pourcentage de députées au Grand Conseil vaudois



A la fin de la législature 2002-2007, le nombre de femmes a un peu évolué, puisque sur 180 député-e-s au Grand Conseil, on compte 46 femmes, soit 26%.

Quant au Conseil d'Etat, il est composé depuis 1998 de 2 femmes et 5 hommes. La première femme y est entrée en 1997.

Au niveau fédéral, on constate que pour la législature 2003-2007 et pour ce qui concerne le Conseil national, les femmes occupent, au soir de l'élection, 5 des 18 sièges dévolus à la délégation vaudoise, soit 28%. Pour le Conseil des Etats, les deux sièges sont occupés par une femme et un homme.

Lors des élections communales de mars 2006, on recense près de 12'000 candidatures aux conseils communaux et aux municipalités, dont 27% de femmes. Celles-ci sont légèrement plus présentes sur les listes pour les conseils communaux (27%) que sur celles pour les municipalités (24%). Après les élections, on retrouve également 27% de femmes dans les législatifs, un peu moins (21%) dans les exécutifs. Enfin, on recense environ 50 syndiques pour un total de 378 communes vaudoises, soit moins de 15%.

Globalement, le taux d'élection est assez voisin entre les femmes (76%) et les hommes (81%).

Il est à noter que, selon l'Organisation des Nations Unies (ONU), pour que l'on puisse commencer à sentir les effets de la mixité, il faut que la part du groupe minoritaire s'élève à 30% au moins ; ce premier seuil atteint, les femmes commencent à constituer une masse critique suffisante pour que leurs expériences aient un impact concret sur le fonctionnement général de la société et que leurs besoins personnels, professionnels et familiaux soient réellement pris en considération.

### Sources

---

Bureau fédéral de l'égalité

Office fédéral de la statistique (OFS)

Service cantonal de recherche et d'information statistiques - Vaud (SCRIS)

---

*Les chiffres se réfèrent aux données statistiques disponibles début 2007.*

## L'égalité encore à venir

La plupart des chiffres montrent que les inégalités restent tenaces, que l'égalité de fait n'est pas encore atteinte. Les femmes sont moins représentées en politique, moins nommées aux postes de direction, moins rémunérées, plus en recherche d'emploi, plus chargées de tâches domestiques, plus confrontées à la violence domestique.

Certes, les hommes peuvent aussi souffrir de l'inégalité. Ainsi, à l'école obligatoire, le parcours des garçons est moins aisé, mais il ne préterite pas fondamentalement leur avenir professionnel, bien que certains soient, dès lors, durablement et gravement marginalisés.

Le constat global, même s'il paraît sombre, ne doit pas nous décourager. Garder les yeux ouverts constitue la condition nécessaire pour que cessent les inégalités entre les sexes, dommageables pour l'individu comme pour la société. Une analyse régulière de la situation est indispensable pour continuer d'appliquer ou de développer des mesures qui permettront aux unes comme aux autres de se réaliser au mieux de leurs aspirations et compétences personnelles.

La mise en œuvre de l'égalité, dans tous les domaines et à toutes les fonctions, est de la responsabilité non seulement de l'Etat et des entreprises, mais de chaque femme et de chaque homme, qui peut y participer, tant dans son espace de vie que sur son lieu de travail.

Nous avons toutes et tous beaucoup à gagner de l'égalité dans les faits, génératrice de progrès social et économique.

**Sylvie Durrer**, cheffe de service  
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes

## **Commandes**

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes  
+41 (0)21 316 61 24

---

## **Téléchargement**

[www.egalite.vd.ch](http://www.egalite.vd.ch)

## **Impressum**

---

© BEFH et SCRIS - [www.egalite.vd.ch](http://www.egalite.vd.ch) - [www.scris.vd.ch](http://www.scris.vd.ch)

Rédactrice responsable : Sylvie Durrer

Rédaction : Pierre Bonard, Gil Campart, Jean Campiche, Sylvie Durrer,  
Christina Maier, Stéphanie Siggen, Guy-François Thuillard

Graphisme : Sophie Jatton

Illustration : Helen Tilbury

Composition des graphiques : Ariane Bovet

*Mars 2007 – 2<sup>e</sup> édition*